



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation du Plan pluriannuel de gestion des bassins versants du Jonc, du Ferrat et du Taillon.

Il sera procédé du **vendredi 09 octobre 2026 au lundi 09 novembre 2026 inclus**, soit une durée de 32 jours, à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la réalisation du Plan pluriannuel de gestion des bassins versants du Jonc, du Ferrat et du Taillon.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, 7 rue Taillefer, CS 70002, 17501 JONZAC CEDEX, contact : 05 17 24 03 64, eau@haute-saintonge.org.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00.

Les communes suivantes sont concernées par la DIG : Consac, Lornac, Mirambeau, Saint-Bonnet-sur-Gironde, Saint-Ciers-du-Taillon, Saint-Dizant-du-Gua, Saint-Fort-sur-Gironde, Saint-Georges-des-Agoûts, Saint-Martial-de-Mirambeau, Saint-Sorlin-de-Conac, Saint-Thomas-de-Conac, Sainte-Ramée, Semillac, Semoussac.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Semoussac, 2 rue du Pin, 17150 SEMOUSSAC.

Durant toute l'enquête, les dossiers ainsi que les registres à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête, seront déposés dans les mairies concernées par la DIG.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture du public et consigner leurs observations ou propositions par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Les observations pourront également être adressées :

- par écrit au siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Semoussac, 2 rue du Pin, 17150 SEMOUSSAC. Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête de la Mairie de Semoussac, siège de l'enquête.

- par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime.

Madame Sylvie DANDONNEAU a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

- vendredi 9 octobre 2026 : 10h00 à 12h00 à la mairie de Semoussac
- mardi 20 octobre 2026 : 09h00 à 12h00 à la mairie de Saint-Thomas-de-Conac
- mercredi 4 novembre 2026 : 14h00 à 17h00 à la mairie de Saint-Fort-sur-Gironde
- lundi 9 novembre 2026 : 14h00 à 17h00 à la mairie de Semoussac.

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Charente-Maritime statuera par arrêté sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général.

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- dans les mairies concernées par l'opération
- à la préfecture de la Charente-Maritime au bureau de l'environnement
- sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime